

**COMMUNE DE***Montguyon***DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2023 - N° 2023/12B**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session extraordinaire à 20 heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2023

Date affichage : 16 février 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD et Ludovic GIRARD

Etait absent : Marc LIONARD

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Dossier aménagement de la place de Mairie

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des petites communes « cheminements piétons » et « des-imperméabilisation des sols » ainsi qu'une aide exceptionnelle dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 15 décembre 2022, le projet des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, a été validé.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de ce dossier, la commune peut bénéficier de plusieurs subventions du Conseil départemental de la Charente-Maritime, comme suit :

- Revitalisation des petites communes « cheminements piétons » pour un montant HT de travaux de 167 856,12€, travaux plafonnés à 100 000,00€ soit une subvention possible de 35 000,00€ (35% de 100 000,00€),
- Revitalisation des petites communes « des-imperméabilisation des sols » pour un montant HT de travaux de 276 189,28€, travaux plafonnés à 100 000,00€ soit une subvention possible de 35 000,00€ (35% de 100 000,00€)
- Une aide exceptionnelle dans le cadre du dispositif « petites Villes de Demain » (PVD) forfaitaire d'un montant de 100 000,00€.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le plan de financement :

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Voirie hors cheminements doux et stationnement	604 117,72 €
Cheminements piétons/doux	167 856,12 €
Aménagement de parking	35 027,02 €
Travaux de renaturation	276 189,28 €
Coût HT	1 083 190,14 €

Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Etat DETR		771 973,85 €	231 592,15 €	30,00 %
Etat DSIL		167 856,12 €	83 928,06 €	50,00 %
Etat Fonds vert renaturation des villes		276 189,28 €	220 951,43 €	80,00 %
CD17 Amendes de polices "aménagement de parking"		60 000,00 €	24 000,00 €	40,00 %
CD17 cheminements piétons/doux		100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 Des-imperméabilisation des sols		100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 "PVD" aide exceptionnelle		Forfaitaire	100 000,00 €	
Sous-total			730 471,64 €	
Autofinancement			352 718,50 €	32,56 %
Coût HT			1 083 190,14 €	

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le plan de financement ainsi que les demandes des subventions auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des petites communes « cheminements piétons » et des-imperméabilisation des sols » ainsi que l'aide exceptionnelle forfaitaire dans le cadre du dispositif PVD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le plan de financement présenté lors de la séance,
- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des petites communes « cheminements piétons d'un montant de 35 000,00€ (35% de 100 000,00€),
- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre de la revitalisation des petites communes « des-imperméabilisation des sols » d'un montant de 35 000,00€ (35% de 100 000,00€),
- **DE VALIDER** la demande d'aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD), forfaitaire d'un montant de 100 000,00€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

